

Comment
ça marche ?

Fiche mémo Accueil Périscolaire

L'accueil périscolaire est organisé par la Commune de Nointel.

Il est facultatif.

Il est indépendant du temps scolaire obligatoire assuré par les professeurs des écoles.

Tout accueil nécessite inscription et toute inscription doit être honorée ou annulée.



Les horaires
et tarifs

07h00 – 09h00

GARDERIE DU MATIN

0,75 € / demi-heure

12h00 – 13h45

CANTINE SCOLAIRE

4,85 € (1^{er} enfant)

3,80 € (2^{ème} enfant et plus)

7,00 € (inscription hors délai)

16h45 – 18h30

GARDERIE DU SOIR

0,75 € / demi-heure


1,00 € / demi-heure (inscription

hors délai)

Inscriptions, désinscriptions

La veille
avant
10h00

Pour inscrire ou désinscrire votre enfant :

 Portail famille sur le site internet de la commune

 Mairie de Nointel :

 03.44.78.34.25

 mairie.nointel@wanadoo.fr



Cantine scolaire :

Toute modification doit être signalée au plus tard la veille avant 10h00 (samedi, dimanche et jours fériés non compris).



Règles de vie

Les différents temps d'accueil périscolaire sont soumis à des règles de vie. Elles reposent sur la politesse et le respect des autres.

Si ces règles ne sont pas respectées, des sanctions pourront être mises en place.

En cas de manquement grave, un enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement.

Pour la cantine scolaire, l'enfant doit être muni d'une serviette de table marquée à son nom.



Absence d'un enseignant ou intempéries



Si l'enfant n'est pas présent à la cantine scolaire, le repas ne pourra pas être remboursé ou reporté.

Sorties scolaires

Il appartient aux parents d'annuler la cantine scolaire au plus tard la veille avant 10h00 (samedi, dimanche et jours fériés non compris).



www.commune-nointel.fr